

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00452**

**SOUTIEN A L'ENTREPRISE GIRAUDIER BOIS CREATION VIA LE DISPOSITIF  
ECO-INVESTISSEMENT**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161010-D20160045210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

### SOUTIEN A L'ENTREPRISE GIRAUDIER BOIS CREATION VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT

Dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises mis en place par la Communauté Urbaine suivant la délibération du 08 avril 2010, une mesure incitative intitulée « aides aux éco-investissements pour les PME » vise à favoriser les investissements diminuant significativement l'impact environnemental et (ou) concourant à la mise sur le marché d'éco-produits ou d'éco-services.

Ce dispositif vise à inciter les entreprises à réaliser des investissements diminuant significativement l'impact environnemental, concourir à la mise sur le marché d'éco-produits et (ou) d'éco-services, promouvoir le plan climat énergie territoire mis en place par Saint-Etienne Métropole en apportant un soutien aux éco-investissements.

Les projets et dépenses éligibles doivent porter sur le matériel, la main d'œuvre et la mise en œuvre de l'investissement. Les études et l'ingénierie du projet sont exclues.

Comme le spécifie le dispositif d'aide de Saint-Etienne Métropole, la dimension emploi est prise en compte puisque l'entreprise doit s'engager à maintenir, à tout le moins, l'activité et les emplois dans les trois ans suivants la décision d'attribution de l'aide.

Dans le cadre de son développement d'activités, la société Giraudier Bois Création souhaite réaliser un investissement ayant une dimension environnementale. A ce titre, elle a sollicité la Communauté Urbaine pour un accompagnement financier. Un Comité technique constitué autour de la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'EDEL42 (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire) a examiné le dossier de demande d'aide avec avis favorable.

Le projet de l'entreprise est le suivant:

Nom de l'entreprise	<b>Giraudier Bois Création</b>
Siège social	220 rue du puits Lacroix, Molina, 42650 Saint-Jean-Bonnefonds
Activité de l'entreprise	Menuiserie : fabrication et pose de fenêtres et activité d'agencement
Effectif	13 salariés
Projet	<p>Dans le cadre de son développement, l'entreprise Giraudier Bois Création souhaite contrôler le taux de poussières présentes dans l'air de l'atelier, générées par la coupe du Bois. Les poussières de bois sont dangereuses pour la santé des salariés et l'entreprise doit les expulser vers l'extérieur.</p> <p>Pour diminuer les poussières dans l'air mais sans impacter sa consommation d'énergie (rejet à l'extérieur des poussières mais aussi de l'air chaud), l'entreprise va investir dans des systèmes de</p>

	<p>filtration. Avec deux systèmes différents, l'entreprise adaptera au mieux le niveau de la filtration dans l'atelier (le matériel ne sera pas utilisé en sur-puissance par rapport au volume, pas de surconsommation électrique) et un système de récupération de chaleur évitera, en période hivernale, d'envoyer à l'extérieur de l'air chaud.</p> <p>Par ailleurs, l'entreprise a travaillé en étroite partenariat avec la CARSAT pour la mise en place d'un plan global de diminution des risques, elle a donc porté d'autres investissements permettant de diminuer les risques de TMS (troubles musculo- squelettiques) pour les salariés. Ce projet est accompagné et validé par ALEC 42.</p> <p>Les liens avec la stratégie de l'entreprise sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de l'entreprise et l'augmentation de la production sont d'ores et déjà pris en compte,</li> <li>- le confort des salariés (chauffage),</li> <li>- la diminution des factures de chauffage.</li> </ul> <p>L'entreprise est soucieuse de conjuguer investissement et performance énergétique au travers de l'investissement de nouvelles machines. L'entreprise Giraudier Bois Création souhaite investir dans du matériel permettant d'optimiser la production en conciliant performances énergétiques. L'entreprise prévoit d'investir dans du matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un filtre extérieur d'une capacité de 18 000 m<sup>3</sup>/h,</li> <li>- un réseau d'aspiration à 13 000 m<sup>3</sup>/h pour les machines de transformation du bois massif (55 à 65 % de l'activité de Giraudier Bois Création),</li> <li>- un réseau à 5 000 m<sup>3</sup>/h pour les machines d'agencement (35 à 45 % de l'activité),</li> <li>- un réseau d'aspiration spécifique de 520 m<sup>3</sup>/h pour le petit matériel nécessaire aux travaux de finition toutes activités confondues,</li> <li>- une gaine de récupération et de recyclage de l'air filtré pour le réintégrer dans l'atelier en période hivernale.</li> </ul>
Enjeux	<p>L'ensemble de ces investissements permettra donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des économies d'énergie,</li> <li>- diminuer les impacts sur l'eau et l'environnement,</li> <li>- diminuer les impacts sur la sécurité, la santé des salariés et leurs conditions de travail.</li> </ul>
Coût prévisionnel	Montant de l'investissement : 99 878,71 € HT
Subvention sollicitée	14 981,81 € (15 % du coût de l'investissement hors taxes plafonné à 150 000 €)

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « éco investissement » à l'entreprise Giraudier Bois création, de 14 981,81 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser l'aide correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur la ligne de gestion SERV 20422 AIDECO.**

**Conformément au règlement de la mesure « éco investissement », l'aide sera versée dans un délai de 12 mois à compter de la date de réception de l'avis d'attribution de la subvention, sur production des justificatifs de facturation.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU